

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 8 octobre 1970

OUVERTURE DE LA TROISIÈME SESSION DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

Le Parlement, qui a été prorogé le 7 octobre 1970, se réunit aujourd'hui à Ottawa pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à dix heures et demie sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'Orateur donne lecture d'une lettre reçue du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que Son Excellence se rendrait à la salle des séances du Sénat à dix heures et demie, aujourd'hui, afin d'ouvrir officiellement la troisième session de la vingt-huitième législature au Canada.

• (10.50 a.m.)

Le message suivant est remis par le lieutenant-colonel A. Fortier, adjoint au gentilhomme huissier de la verge noire:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.

• (11.40 a.m.)

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend à la salle du Sénat.

Et de retour:

* * *

SERMENTS D'OFFICE

[Français]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) demande à déposer le bill n° C-1 concernant la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

[Traduction]

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire connaître à la Chambre que lorsque celle-ci s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de prononcer un discours devant les deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte qui est ainsi conçu:

Honorables Membres du Sénat,
Membres de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la troisième session de la vingt-huitième Législature et de vous présenter, au nom de mon Gouvernement, diverses questions qui seront soumises à votre examen.

Permettez-moi d'abord d'évoquer devant vous certains événements qui auront eu cette année une importance particulière pour notre vie nationale.

Les Territoires du Nord-Ouest, qui comprennent quarante pour cent de la superficie terrestre et maritime du pays, et la province centrale du Manitoba ont célébré le centième anniversaire de leur intégration au Canada.

À cette occasion, leurs habitants, et avec eux le Canada entier, se sont grandement réjouis de la présence de notre gracieuse souveraine et du duc d'Édimbourg, qu'accompagnait pour la première fois le prince de Galles et la princesse Anne. Après avoir parcouru les Territoires du Nord-Ouest et visité plusieurs agglomérations du Manitoba la famille royale a terminé son voyage à Winnipeg, où elle fut l'objet de manifestations enthousiastes. À Ottawa, durant deux jours, nous eûmes tous le plaisir d'être les hôtes du prince Charles, qui sut nous montrer beaucoup de sympathie et d'intérêt.

Le Canada dans son ensemble a exprimé de nombreuses façons son désir de participer à ces fêtes, notamment par une séance du cabinet à Winnipeg, les visites du premier ministre et de plusieurs éminentes personnalités canadiennes, et la part que nous y avons prise, ma femme et moi.

Nos propres voyages dans l'Arctique et au Yukon nous ont permis de compléter notre tournée des provinces et des territoires.

L'an prochain, la Colombie-Britannique, qui étendait en 1871 la Confédération canadienne jusqu'à la côte du Pacifique, célébrera le centième anniversaire de cet événement historique. Nos concitoyens seront heureux d'apprendre que Sa Majesté et le duc d'Édimbourg, accompagnés de la princesse Anne, se rendront dans cette province au début de mai pour participer aux fêtes de son centenaire.

Nous voici réunis aujourd'hui, à quelques heures de la prorogation de la deuxième session de la présente législature. Or, l'intervalle qui sépare cette dernière session de celle que nous ouvrons est plus qu'une question d'heures ou de jours. La troisième session de la vingt-huitième législature commence à l'orée des années soixante-dix, décennie que nous ne saurions considérer comme un simple prolongement du passé. La fin des années soixante et le début des années soixante-dix nous rappellent que le Canada s'engage dans une ère nouvelle, dans une ère où s'exercent déjà des forces qui échappent en partie à notre compréhension et dont les causes sont aussi bien internes qu'externes. Ère nouvelle non pas tant par la nouveauté des circonstances que par la modification des valeurs et des attitudes.

Le conflit entre les nouvelles valeurs et celles du passé, le besoin qu'éprouvent les jeunes et les générations déçues d'adopter des attitudes et des perspectives neuves, provoquent forcément malaise et tension. C'est une époque visitée par la violence, vers laquelle se tournent, éperdus, des hommes lancés à la poursuite d'objectifs incertains. Et même pour beaucoup d'hommes de bonne volonté qui remettent impatiemment en question les vieux postulats, c'est une époque de frustration. Cette époque, elle verra peut-être se dérégler le mécanisme délicat de la biosphère si l'humanité ne se ressaisit pour rapprendre à vivre en harmonie avec un milieu naturel dont elle abuse inconsidérément. Cette époque, où l'action de la science et de la technologie se fait sentir d'une façon si massive, si rapide et si envahissante, c'est peut-être celle qui offrira à l'homme sa dernière chance de diriger sa propre destinée au lieu de la subir.

Si nous ignorons ce que nous auront finalement réservé les années soixante-dix, la mutation en cours est déjà si avancée que l'homme ne peut plus désormais se satisfaire de réagir aux événements. Il doit prévoir et planifier; comprendre que le contentement ou l'indifférence sont illusoire; admettre que le changement constitue la réalité la plus pressante; reconnaître qu'il importe, plus que jamais, de considérer comme des valeurs définitives la vérité, l'honnêteté, l'excellence et la pertinence; savoir que l'amour et la compassion doivent animer toute société digne de ce nom.

Nous abordons une époque de tension, de défi et d'effervescence. Au seuil des années soixante-dix, des options ac-